

Explosion à l'usine Saipol de Dieppe : deux morts

Date de publication : [23/02/2018](#) | [G.C.](#)

Deux techniciens d'une entreprise de maintenance ont été tués par une explosion survenue le 17 février 2018 en fin de matinée dans une usine de traitement d'huile à Dieppe en Seine-Maritime.

Une explosion, suivie d'un incendie, est survenue à l'usine Saipol de Dieppe, spécialisée dans la transformation de graines de colza en huiles végétales brutes et en tourteaux (alimentation des élevages).

Violente #explosion et #incendie dans l'usine #Saipol, à #Dieppe



05:05 - 17 févr. 2018

Deux personnes d'une entreprise de sous-traitance intervenaient au niveau de l'atelier d'extraction pour une opération de vidange, suite à une panne survenue la veille, a indiqué l'entreprise dans un communiqué.

« *L'extraction est une partie du process au cours de laquelle l'huile résiduelle contenue dans les résidus solides issus des presses est extraite à l'aide d'un solvant* », a-t-elle expliqué.

Deux morts et un blessé

L'usine du groupe Avril, soumise à autorisation, compte 40 salariés. Au total, onze personnes étaient présentes sur le site lors de l'explosion : quatre personnes de l'entreprise de sous-traitance ainsi que six personnes de l'usine Saipol et un autre intervenant externe.

L'explosion a causé le décès de deux techniciens de l'entreprise de maintenance et fait un blessé léger. Sept autres personnes, en état de choc, ont été prises en charge par les secours.

Le plan d'opération interne de l'entreprise a été déclenché vers 11 h 20. L'incendie, maîtrisé vers 14 h 45, a endommagé l'usine constituée de plusieurs étages.

Cinq jours après le drame, les causes n'étaient pas encore connues. D'après *Paris Normandie*, l'unité pourrait rester à l'arrêt total pendant plusieurs mois. Les salariés travaillent, en rotation, à la mise en sécurité et à la surveillance du site. Une demande d'autorisation d'activité partielle devrait être lancée.

Risque de pollution

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers s'interrogent sur la présence dans l'air de particules d'amiante après l'explosion, le toit du bâtiment détruit étant fait de tuiles en fibrociment.

D'après *actu.fr*, les premières analyses réalisées sur le site le 21 février n'ont détecté aucune trace d'amiante dans l'atmosphère autour du bâtiment et de l'usine. D'autres relevés pourraient être demandés.

>>> Face au Risque reviendra sur ce sinistre dans un prochain numéro.